

Offre publique d'achat simplifiée sur UFF : l'AMF déclare l'offre conforme

Bois Colombes et Paris, le 24 janvier 2023

Le 28 novembre dernier, Abeille Assurances Holding (l'« **Initiateur** ») a déposé un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire (l'« **Offre** ») sur les actions de la société Union Financière de France Banque (ISIN FR0000034548 / Compartiment B) (« **UFF** »), au prix de 21 euros par action. UFF a déposé, le 26 décembre 2022, un projet de note en réponse, comprenant l'avis motivé de son Conseil d'administration sur l'Offre ainsi que le rapport de l'expert indépendant.

L'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a rendu ce jour un avis positif sur la conformité de l'Offre et a émis son visa sur la note d'information et la note en réponse relatives à l'Offre.

Il est rappelé qu'à la date du dépôt de l'Offre, l'Initiateur détenait directement ou indirectement 74,99% du capital et des droits de vote d'UFF. A la suite d'achats réalisés sur le marché, et compte tenu des accords de liquidité conclus avec les porteurs d'actions gratuites indisponibles, le total des actions détenues ou ayant vocation à être détenues par l'Initiateur atteint à ce jour 81,37% du capital d'UFF¹.

Comme indiqué précédemment, à l'issue de l'Offre, l'Initiateur a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions UFF si le nombre d'actions non présentées à l'offre ne représente pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'UFF. Ce retrait obligatoire se ferait moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

La note d'information et la note en réponse relatives à l'Offre sont mises à disposition sur les sites internet d'Abeille Assurances (<https://www.abeille-assurances.fr/notre-entreprise/nous-connaître/offre-publique-d-achat-simplifiée-opas-uffb.html>), d'UFF (<https://www.uff.net/actionnaires-investisseurs/offre-publique-dachat-simplifiée>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ Il est précisé, par ailleurs, que le Conseil de Surveillance du FCPE UFF Epargne a décidé d'apporter à l'Offre les actions détenues par le FCPE, représentant à date environ 3,35% du capital d'UFF.

A propos de l'UFF

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui propose des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de près de 1 200 salariés, dont plus de 800 dédiés au conseil.

Au 30 septembre 2022, l'Union Financière de France compte 191 000 clients, dont 170 000 particuliers et 21 000 entreprises.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B

Code Euroclear 3454. Code ISIN FR0000034548

Contact presse

Plead

Etienne Dubanchet - 06 62 70 09 43 - etienne.dubanchet@plead.fr

A propos d'Abeille Assurances

Abeille Assurances est une marque d'Aéma Groupe, 5^{ème} groupe d'assurance en France, né en janvier 2021 du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif.

Forte de 4 200 collaborateurs, 1 000 agents généraux d'assurance et de 170 ans d'expérience, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients. Abeille Assurances propose ses produits à travers une approche multicanale adaptée aux besoins de ses clients (réseau de distribution physique implanté sur l'ensemble du territoire français (1000 agents généraux, 1800 courtiers, 90 conseillers Epargne Actuelle), banque patrimoniale (UFF) et canal direct.

www.abeille-assurances.fr

www.aemagroupe.fr

Contact presse

Abeille Assurances

Karim Mokrane - 06 73 77 90 69 - karim.mokrane@abeille-assurances.fr

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé d'UFF le 28 novembre 2022.